

INSCRIPTION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU EIRL

Documents à produire pour la personne

- copie de la carte d'identité **ou** du passeport EN COURS DE VALIDITE
- [Déclaration de non condamnation pénale](#)
- 1 attestation notariée en cas de déclaration d'insaisissabilité des biens fonciers bâts ou non et non affectés à l'usage professionnel de l'entrepreneur.

Si prise en charge des enfants : 1 copie du livret de famille

Personne mariée sous le régime de la communauté

- 1 [Attestation en original signée par le commerçant reconnaissant avoir informé son conjoint](#) des conséquences sur les biens communs des dettes contractées dans l'exercice de sa profession

Le conjoint collaborateur ou pacsé collaborateur :

- Justificatif d'identité du conjoint faisant état du mariage (copie de la carte d'identité, extrait acte de mariage, copie du livret de famille, extrait acte de naissance)
- ou le certificat de pacs délivré par le tribunal d'instance, un extrait d'acte de naissance, ou tout autre document officiel faisant état de l'union.

Personne de nationalité étrangère: [Justificatif](#)

Documents pour le local

Domiciliation de l'entreprise à votre domicile :

- Si vous êtes locataire : quittance de loyer ou justificatif de domicile
- Si vous êtes propriétaire : acte de propriété ou justificatif d'impôt foncier
- Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement et justificatif fiscal à votre nom

Domiciliation dans une entreprise de domiciliation :

- Copie du contrat de domiciliation
- Extrait RCS ou RM de l'entreprise de domiciliation si cette dernière n'est pas immatriculée dans le même greffe

Si vous exercez votre activité dans un local

- Copie du bail signé par les deux parties

Si vous achetez un fonds de commerce/ou droit au bail

- Expédition de l'acte de cession de fonds
- Copie de l'acte d'achat du droit au bail
- 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

Si vous êtes en location gérance

- 1 ex. du contrat de location gérance
- 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

Documents pour l'EIRL

- 1 ex. de la [déclaration d'affectation du patrimoine](#)
- Si affectation d'un bien immobilier : 1 ex de l'acte notarié et justificatif de publicité au bureau des Hypothèques
- Si le bien immobilier est indivis : 1 ex de l'état descriptif de division
- Si la valeur d'un bien est > à 30 000€ : 1 ex du rapport d'évaluation par le notaire si le bien est immobilier – par un expert-comptable pour les autres biens (*ce recours à un 1/3 n'est plus nécessaire lors du passage d'une EI vers une EIRL*)
- Si biens **communs** ou **indivis** : 1 ex de l'accord express du conjoint ou des co-indivisaires
- Si l'entrepreneur est âgé de 16 à 18 ans : autorisation des deux parents ou de l'administrateur légal sous contrôle judiciaire avec l'autorisation du juge des tutelles.
- [intercalaire PEIRL](#)

Document pour l'activité réglementée

- Demande de carte professionnelle : **commerçant ambulant** - **agent immobilier**
- Pour les autres activités **réglementées**

Observations

- Dépôt du dossier par un **mandataire** : **joindre le pouvoir**
- Si vous souhaitez déclarer le **nom de domaine de votre site** internet : **formulaire**

Formulaire :

Formulaire PO téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier (**sauf en cas de prestation Rendez-vous**)

Coût de la formalité

Frais du Greffe (Payable uniquement par **chèque** libellé à l'**ordre du Tribunal de Commerce**)

En cas de dépôt de l'attestation d'information au conjoint commun en biens : **8,45 €** en sus

Création	25.34 + 8,45 = 33.79 €
Location-gérance / Gérance mandat / Reprise du fonds au conjoint	53.51 + 8,45 = 61.96 €
Achat / Donation ou autre mutation onéreuse	53.51 + 8,45 = 61.96 €

Il n'est perçu aucune redevance pour le dépôt de la déclaration d'affectation du patrimoine lorsqu'elle intervient simultanément à la demande d'immatriculation au répertoire

Prestation CFE : 70 € à l'ordre de la CCI de la Marne

(prestation non assujettie à la TVA – article 295B du code général des impôts)

Contact : sur rendez-vous

CCIT DE LA MARNE CFE

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(Arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(Arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr